



*Institut de recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières*  
(IRCL - UMR 5186 du CNRS)

---

**ENFANTS PERDUS, ENFANTS TROUVÉS DANS L'EUROPE D'ANCIEN RÉGIME:**  
*Discours et littérature sur l'enfance délaissée XVIe-XVIIIe siècles*

14-15 avril 2011

Université Paul-Valéry, Montpellier III - Salle C020.

Colloque de l'Institut de Recherche sur la Renaissance, l'âge Classique et les Lumières (IRCL-UMR 5186 du CNRS), avec le soutien de l'Institut universitaire de France (IUF) et en partenariat avec le Musée de l'Assistance publique — Hôpitaux de Paris

Organisé par Florence Magnot-Ogilvy et Janice Valls-Russell ∞ Contact : [ircl@univ-montp3.fr](mailto:ircl@univ-montp3.fr)



**Résumés**

---

---

**Daniel Aranda, Université de Nantes, LabÉCD**

**La scène de découverte d'enfants perdus dans trois récits brefs de 1697 : Mme D'Aulnoy, Mlle de La Force et Eustache Le Noble**

« Le Voyage de Falaise » (Le Noble), « L'Oranger et l'Abeille » (Mme d'Aulnoy), « La Bonne Femme » (Mlle de La Force), sont des récits de fiction brefs publiés en 1697. Ils rapportent tous trois une histoire d'enfants trouvés, et à ce titre comportent une scène-clé, celle de la découverte des enfants perdus. Comment et selon quelles orientations se décline, à une même date et selon trois actualisations différentes, cette même séquence narrative ?

Du point de vue générique, nos trois textes retrouvent les caractéristiques de l'« histoire comique » (Le Noble) ou relèvent du « conte de fées » ((Mme d'Aulnoy, Mlle de La Force). A ce titre la scène de découverte est le support de ressorts comiques ou humoristiques mais aussi, et parfois dans un même texte, elle joue sur l'attendrissement et le suspens. Pour ce qui est de l'information proposée, la question de l'identité des enfants trouvés constitue une énigme pour le personnage du découvreur comme pour le narrateur et le lecteur (Le Noble), pour le découvreur et le lecteur seuls (Mlle de La Force), ou n'est une énigme pour personne (Mme d'Aulnoy). En ce qui concerne l'intrigue, ces trois scènes reconduisent l'épisode archaïque où s'opère un retournement de situation : le moment de la plus grande détresse est aussi pour les enfants celui où s'engage la reconquête de leur identité et de leurs prérogatives perdues.

Comme le montrent de façon exemplaire les maladresses du récit de Mlle de La Force, cette scène narrative unit les trois textes dans une même orientation passéiste, en raison du genre (histoire comique) et/ou des valeurs qui les informent (idéalisme précieux).

**Marianne Charrier-Vozel, Université de Rennes, UMR 6563, UBO**

**L'enfant trouvé de Crébillon à Mme Riccoboni : du roman libertin au roman sentimental**

Dans la continuité de deux articles publiés respectivement en 1999 et en 2005 par J. Hermann, dans lesquels je montrais notamment comment dans les *Lettres de Sophie de Vallière* de Mme Riccoboni, « les manuscrits trouvés constituent une mise en scène de soi dans la posture de l'écrivain et présentent, en filigrane, la métaphore de l'écriture et la lecture conçue comme une démarche heuristique », je propose de prolonger pour ce colloque ma réflexion, en comparant les *Heureux Orphelins* de Crébillon (1754) et les *Lettres de Sophie de Vallière* de Mme Riccoboni (1772). Le rédacteur de l'Année Littéraire n'avait-il pas vu en 1757, dans les *Lettres de Fanny Butlerd* de Mme Riccoboni, une « imitation servile de Crébillon » ?

Il s'agira de comparer la topique de l'abandon dans le roman libertin de Crébillon et dans le roman sentimental de Mme Riccoboni : quels sont les constantes ainsi que les transformations ou détournements d'un univers romanesque à l'autre ? Que disent-ils des caractéristiques, des procédés et de l'évolution d'une « littérature d'abandon » fondatrice de la *Romancie* au XVIIIe siècle ?

**Carole Dornier, Université de Caen, UMR 6583 Centre de recherche d'histoire quantitative**

**Le récit de Valentin Jamerey Duval, enfant fugueur : modèles narratifs, témoignage et dénonciation**

En racontant sa vie, Valentin Jamerey Duval, enfant misérable autodidacte, ayant eu accès à l'éducation grâce à la générosité du duc de Lorraine, devenu bibliothécaire à la cour de Vienne, doit s'appuyer sur des modèles narratifs préexistants sans édulcorer la force de ce témoignage dont il a programmé la publication différée, pensant ses contemporains incapables d'accepter les vérités qu'il révèle. L'enfance abandonnée, dans ce texte à la tonalité mi-picaresque, mi-pamphlétaire, est emblématique de l'abandon d'un peuple paysan par des gouvernants indifférents, totalement éloignés des réalités misérables. Le regard de l'enfant est un procédé de dénonciation d'abord de la menace persistante de la faim, enjeu central pour les populations mais peu abordé dans la littérature, d'une justice cruelle au service des puissants, d'une fiscalité inhumaine, d'une monarchie conquérante qui épuise le pays, d'un clergé égoïste et indifférent. Le récit de Jamerey Duval ne nous raconte pas seulement l'histoire d'un enfant pauvre et maltraité qui a fui pour survivre : il nous révèle aussi d'autres figures de l'enfance abandonnée comme celle des enfants trouvés de l'hôpital de Tonnerre. Le narrateur emprunte des

---

modèles littéraires, par exemple pour évoquer la violence familiale, pour dénoncer les puissants ou se moquer de sa propre ignorance quand il découvre le monde qui l'entoure. Mais il se fraye un chemin original pour dépeindre une solidarité en demi-teinte, toujours présente chez les paysans rencontrés, jamais inconditionnelle et parfaite, comme dans la fiction, mais à la mesure des capacités de chacun, marquant ses limites qui sont celles de la subsistance, du statut à préserver, des bonnes relations à maintenir. Cette solidarité pour la survie, dans ses limites et ses détails convaincants, est un des éléments qui marquent la distance prise avec les modèles littéraires plus aptes à dépeindre des figures idéales ou très contrastées. Par ailleurs le récit de Valentin ne nous raconte pas l'histoire d'un adulte en miniature. Il souligne la mentalité particulière de l'enfant qui aborde les épreuves à sa façon : ses chagrins irrépressibles qui émeuvent les personnes rencontrées, son amour étonnant des lieux ou paysages champêtres, son goût du jeu et des espiègleries qui n'anticipe pas les conséquences fâcheuses. Jouant sur le procédé du regard ingénu qui dénonce malgré lui, l'enfant fugueur devient un symbole de liberté face à la servitude volontaire des paysans. Si ces mémoires relèvent aussi d'un geste de gratitude à l'égard de la couronne d'Autriche et d'un écrit pamphlétaire contre la politique de la monarchie française, ils n'en constituent pas moins un témoignage unique sur la misère paysanne et sur un parcours exceptionnel pour échapper à la fatalité d'une origine malheureuse. Ce récit qui réinvestit des modèles demeure un hapax à son époque et nous permet aussi de mesurer tout ce qui le sépare des cadres conventionnels de la fiction narrative.

**Julien Dubouloz, Université d'Aix-Marseille I, UMR 8210, ANHIMA**

### **Présence et absence des enfants exposés dans les sources du droit romain (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) ?**

La communication porte sur des sources juridiques des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. conservées dans le *Digeste*, compilation promulguée en tant que code à Constantinople, dans la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle. Il s'agira de montrer que la présence même des enfants exposés dans cette source et leur existence comme sujets de droit posent problème.

La filiation doit être entendue à Rome comme une construction juridique largement indépendante de la paternité biologique et l'on déterminera jusqu'à quel point le droit d'exposer les enfants est inhérent à la notion de « puissance paternelle » (*patria potestas*), sur laquelle repose tout le système romain de la parenté. On étudiera, dans ce contexte de l'exposition, la définition juridique du terme *nex* présent dans l'expression *vitae necisque potestas*, « puissance de vie et de mort », qui désigne les droits du *pater* sur les individus placés dans sa *potestas*.

Tout enfant conçu dans le cadre d'une union reconnue par l'État, entre deux citoyens romains, se trouve placé sous la puissance paternelle. Cela a pour conséquence que l'exposition des enfants ne pose problème – et de ce fait n'est objet de droit – que lorsqu'il s'agit d'enfants conçus dans le cadre d'un mariage mais que leur *pater* rejette, en particulier parce qu'il nie ou doute les avoir engendrés. Par ailleurs, si le passage dans la puissance du père est la conséquence de la conception dans le cadre du mariage, ce n'est pas « élever les enfants » (*tollere liberos*) qui exige un acte de volonté de la part du *pater*, mais seulement les rejeter et les exposer. On verra cependant comment, dans des circonstances exceptionnelles, une mère peut contraindre son ancien mari à assumer l'éducation d'un enfant conçu avant le divorce (le terme latin employé alors est *alere*, « nourrir »). Il s'agit là essentiellement d'enfants que le père n'a pas eu l'occasion de rejeter à leur naissance et que les juristes répugnent à voir exposés alors qu'ils sont déjà âgés de quelques mois.

Dans la majorité des cas, toutefois, le droit n'a rien à dire des enfants exposés, qui disparaissent ou, s'ils sont recueillis, reçoivent un statut spécifique : *alumnus* ou *alumna*, « enfant nourri », le plus souvent de statut servile, donc juridiquement une chose (*res*) ; jamais en revanche, *filius* ou *filia*, le terme étant réservé aux enfants placés dans la puissance paternelle et appelés à la succession en tant qu'*heres suus*, « héritier sien ». Mais les sources juridiques envisagent parfois le « retour » d'enfants exposés dans la famille paternelle : les liens de la *patria potestas* se trouvent alors réactivés, malgré l'exposition et au-delà même de la mort du père, pour donner un héritier au nom et au patrimoine d'une famille.

---

**Edward Langille, St Francis Xavier University (Canada)**

**Vie ou fiction ? La biographie de Voltaire à la lumière de *l'Histoire de Tom Jones***

En entrant dans l'âge mûr, Voltaire tenta de se convaincre, ou peut-être souhaitait-il convaincre la postérité, que le respectable notaire parisien François Arouet n'était pas son père, laissant entendre qu'il était un enfant naturel et que son vrai père était le chevalier Rochebrune, un aristocrate, officier, auteur de chansons populaires et, pour reprendre les termes de Voltaire, « un homme d'esprit ». La croyance qu'il était un bâtard aux origines aristocratiques peut, en partie, expliquer pourquoi Voltaire se laisse séduire par *l'Histoire de Tom Jones* de l'Anglais Fielding. La *Correspondance* de Voltaire révèle que dès 1750, le poète avait pris connaissance de l'adaptation française de ce roman, intitulée *l'Enfant trouvé*. Il est possible de soutenir que *l'Enfant trouvé* influença *Candide* de manière significative, contribuant à ses personnages, à ses thèmes, à sa narration, ainsi qu'au langage qui sous-tend l'ensemble.

**Florence Magnot-Ogilvy, Université de Montpellier III, UMR 5186, IRCL**

**Les modes de présence des enfants trouvés dans les romans du XVIIIe siècle : récit de soi, parole des autres, parole d'enfant.**

Cette étude s'intéresse à la question des modes de présence des enfants trouvés dans les romans du XVIIIe siècle. Après avoir examiné comment les récits d'enfants trouvés accentuent des caractéristiques énonciatives communes à tous les récits d'enfance, je m'efforcerai de dégager les spécificités des récits d'enfance « irrégulière », tels que ceux des enfants abandonnés qui présentent un certain nombre de traits récurrents, voire constants (séquençage narratif très stable, accentuation de détails matériels fonctionnels ou non, ellipse de la représentation des années passées à l'hôpital, etc.). La représentation des enfants trouvés, à l'instar de celle des enfants plus « ordinaires » fait en général l'économie de la représentation de la parole de l'enfant (lorsque la parole de l'enfant est soit efficace, soit indirectement présente, soit citée directement, ce n'est pas une parole caractérisée comme enfantine), avec une exception remarquable chez un romancier anglais du début du XVIIIe siècle, Daniel Defoe, qui prend fait et cause pour les enfants abandonnés et délivre un message social sur la nécessité de leur porter un secours institutionnel de meilleure qualité (il prône le modèle français). La parole de Moll Flanders enfant dans le roman éponyme sera analysée comme un hapax de la littérature de cette époque.

**Pierre-Louis Malosse, Université de Montpellier III, EA 4424, CRISES**

**L'*ekthesis* de Chariclée dans les *Éthiopiennes* d'Héliodore**

Cette communication est une rapide présentation du cas d'abandon d'un nouveau-né (*ekthesis*) qui sert d'argument aux *Éthiopiennes* d'Héliodore (IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.). Non seulement l'*ekthesis* était une pratique courante et presque institutionnelle dans les cités antiques, mais encore elle constitue un motif fréquent dans le mythe et dans la littérature grecque de fiction. Chez Héliodore, elle a un rôle moteur dans l'invention et dans la disposition, et l'on peut en repérer la trace dans le texte de deux passages (II, 31-33 et IV, 8), confronté à ses traductions modernes.

**Claudie Martin, Université de Pau, UMR 5186, IRCL**

**« L'abandon fait le larron »? les représentations de l'enfant abandonné en France au XVIe et XVIIe siècles (de Marguerite de Navarre à Antoine Lemaistre ou de la nouvelle au plaidoyer)**

Partant d'une étude lexicale (dictionnaires et dictionnaires de droit) faisant apparaître les diverses modalités de l'abandon d'enfants à cette période, la communication a pour objet de s'interroger sur les raisons de la rareté de la mise en scène de l'enfant abandonné dans la littérature de la Renaissance française. Elle analysera les valeurs qui gouvernent la représentation de ce dernier, qu'il soit un enfant abandonné, incestueux, bâtard, et/ou en quête de reconnaissance. Ce faisant, elle fera une place aux rapports entre nature et culture et montrera les remèdes que la société d'Ancien Régime des XVIe et XVIIe siècles met en place pour que cette mise au ban sociale ne soit pas nécessairement une invitation au crime.

---

**Isabelle Romero, Université de Paris IV, UMR 8596, Centre Roland Mousnier**

**Fondateurs, administrateurs et bienfaiteurs face aux enfants délaissés (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)**

Il s'agira de reprendre des textes de la littérature d'abandon du côté des hôpitaux de secours pour enfants du XVII<sup>e</sup> siècle. Des fondateurs, comme Vincent de Paul ou le chancelier Séguier, mais aussi des administrateurs qui leur ont succédé (textes réglementaires du Code de l'Hôpital général ou des bureaux par exemple) ainsi que des auteurs qui se sont intéressés à ces fondations au XVIII<sup>e</sup> siècle seront présentés afin de comprendre au travers des dénominations et expressions qu'ils emploient pour désigner les enfants la représentation sociale qu'ils se font des délaissés et leur position vis-à-vis d'eux. On s'interrogera notamment sur le passage d'un environnement religieux profondément chrétien du temps de la réforme tridentine aux temps des lumières et réflexions sociales nouvelles et ses effets sur ces représentations, car il me semble qu'à propos des enfants abandonnés un vieux fond de craintes est toujours prégnant.

**Naoko Seriu, Université de Lille II, CNRS, Centre d'Histoire judiciaire**

**Entre rejet et protection : discours et réalités autour des enfants naturels à travers les archives civiles du parlement de Flandres à l'époque moderne**

Les archives judiciaires de l'Ancien Régime constituent une source précieuse pour analyser les formes de réalité et le discours autour des enfants sans parent. On les rencontre à travers les cas – fréquents – d'abandon d'enfant ou de naissance illégitime mais aussi de cas – plus rares – de donations effectuées en faveur d'enfants naturels. Ces cas montrent que l'enfant sans parent n'est jamais anodin et que la société porte de multiples regards allant de la méfiance jusqu'à l'attention en passant par l'inquiétude. Comment la présence de ces enfants est-elle évoquée devant la justice ? Quelles sont les réactions de l'entourage « familial » mais aussi de la société – voisins et témoins ? Comment les juristes abordent-ils ces questions ? Répondre à ces questions conduira, dans un premier temps, à donner un panorama des affaires judiciaires mettant au centre « l'enfant sans parent » et à présenter les travaux précurseurs – en histoire et en histoire du droit – soulignant la précarité et la dureté du monde pour ceux qui portent le stigmate de l'illégitimité. Le deuxième temps de l'analyse s'intéresse aux liens – affectifs et matériels – qui s'inventent autour de cet enfant. L'analyse précise d'un cas de demande d'aliment (début XVIII<sup>e</sup>) par une mère-fille au père permettra d'analyser la place de « l'amour maternel » – quoi qu'il s'agisse d'un enfant illégitime – qui trouve une place légitime dans le discours juridique.

**Catriona Seth, Université de Nancy II**

**Les mots de l'abandon. Les mots de la découverte**

Abandonné, le plus souvent, avant de savoir parler, l'enfant trouvé est au centre d'un réseau de textes: l'éventuel billet laissé avec lui par des parents qui expliquent leur geste ou entendent informer ceux qui trouveront leur rejeton sur son état, son identité, son origine, leurs espérances; le procès-verbal, présent dans des fonds d'archives, avec divers registres; la narration de la découverte, dans des textes de fiction. L'enfant, incapable de s'exprimer par lui-même, est ainsi au cœur d'un ou de plusieurs récits. Pour évoquer les mots de l'abandon et de la découverte, je propose de regarder à la fois des documents d'archives issus de fonds divers et des textes romanesques ou poétiques.

**Lauren Shohet, Université de Villanova (USA), FRIAS (Fribourg)**

**Filles perdues, formes retrouvées dans les « romances » *Pericles*, de Shakespeare, et *Urania*, de Wroth**

Cette communication se penche sur les filles perdues, trouvées, transformées et transformantes en tant que figures de formes littéraires perdues, trouvées, transformées et transformantes. Centrée sur la « romance » théâtrale *Pericles*, de Shakespeare et Webster, et la « romance » en prose *Countess of Montgomery's Urania*, de Mary Wroth, la communication cherchera à établir des homologues entre les relations familiales et les relations intergénérationnelles.



---

**Elena Taddia, Wellcome Trust Grant Holder in History of Medicine**

**Un débat politique et moraliste sur l'enfance abandonnée à Gênes : Andrea Spinola et le manuscrit *Ricordi* (1625)**

Contrairement à d'autres villes italiennes, à Gênes le thème de l'enfance abandonnée a très peu intéressé les historiens. Pourtant de nombreux textes conservés dans les archives et bibliothèques génoises attestent bel et bien ce sujet. A Gênes, sur le modèle de Santo Spirito à Rome, l'hôpital de Pammatone était aussi pourvu d'une *ruota* (tour) appelé ici le plus souvent *curlo*, où les femmes pouvaient abandonner les enfants, des nouveaux-nés mais fréquemment aussi des enfants de 8 ou 9 ans. A l'époque moderne la classe dirigeante génoise, la noblesse en tête, avait son mot à dire dans le débat de l'enfance abandonnée.

Andrea Spinola (1562 ?-1631) était membre d'une classe dirigeante frugale, marchande et qui se souciait des classes sociales moins aisées. Spinola, qui depuis sa jeunesse, plaidait pour le développement de l'édition des livres comme moyen de renouvellement culturel et économique de la ville, avait deux grandes passions : l'écriture et le débat politique. Vers 1619, il commence l'ébauche d'un « abrégé », avec des observations, des conseils et des avertissements classés par ordre alphabétique, ensuite connu comme *Ricordi* (BUG, ms. B. VIII), dont la deuxième version (datée entre 1622 et 1625) contient environ 800 articles. Spinola y aborde le problème des exposés emmenés la nuit à l'Hôpital. Les exposés sont un fardeau pour la République ; en effet, selon Spinola, la réception de ces enfants n'est pas une bonne chose pour le « bien public » et pour l'Etat, dont les habitants sont déjà nombreux. Spinola propose d'envoyer les enfants exposés et illégitimes (*Esposti in pubblico*) en Corse pour travailler la terre, et aborde aussi les orphelins (*Orfanelli*) qui, alternativement à la déportation en Corse, pourraient apprendre les métiers de maîtres charpentiers, calfats, rameurs ou mousques au profit de la République. Ainsi Spinola le moraliste trouve une solution au profit de l'Etat. Le noble génois établit une hiérarchie entre enfants pauvres légitimes et illégitimes, exposés à l'infamie. Cet aperçu montre le point de vue d'un aristocrate sobre et pieux, attentif à sa société et à ses besoins. On peut se demander si son modèle représente aussi celui de ses compères. La « chose publique », l'intérêt de la République, pour Spinola, demande que quelqu'un soit sacrifié, et les exposés semblent bel et bien représenter les derniers dont personne ne veut.

**Valentina Tikoff, DePaul University, Chicago (USA), History Department**

**What's in a name? Charity Children and Institutions in Eighteenth-Century Spain**

Eighteenth-century Spanish cities commonly housed an array of institutions for poor children, the rules of which generally stipulated that children with at least one deceased parent be admitted exclusively or preferentially. Although such children were designated as "orphans" (*huérfanos*) in Spanish law, the institutions established to care for them were seldom called "orphanages" (*orfanatos* or *orfanatorios*), but instead went by a variety of alternative names, including "school" (*seminario, colegio*), "*hospicio*" (various translated into English as hospice, poorhouse, workhouse, hospice, or asylum), or simply "house" (*casa*). Likewise, contemporary labels for the children themselves varied widely, from "helpless ones" (*desamparados*) to "schoolboys" and "schoolgirls" (*seminaristas, colegialas*) to "reformatory wards" (*corrigendos*). The fact that not all orphanage residents actually were orphaned was, ironically, perhaps the least significant reason for the plethora of designations applied to poor children and the institutions that accommodated them.

This paper analyzes the diverse terminology used for charity children and the institutions that housed them in eighteenth-century Spain to explore how the terms for institutionalized poor children not only distinguished different categories of such children from one another legally (as already has been noted by scholars such as Isabelle Robin-Romero and Brian Pullan), but also served to enforce status distinctions in gendered and socio-economically stratified networks of institutions and as rhetorical ploys shaping debates about children, charity, and social policy in eighteenth-century Spain. The labels attached to charity institutions and wards also shed important light on understandings of age and transitions between childhood, youth, and adulthood in eighteenth-century Spain and how these changed over the century. The paper will be based on a combination of printed material about poor

---

children and manuscripts drawn from the archives of institutions that housed children in eighteenth-century Spain, especially those of Seville.

**Patricia Touboul, Université Montpellier III, UMR 5186, IRCL**

**L'enfant abandonné comme figure de la concupiscence dans l'opuscule de Bénigne Lordelot : *De la charité qu'on doit exercer envers les pauvres enfants trouvés***

Si l'on a pu dire que le XVII<sup>e</sup> siècle était celui de saint Augustin, on pourrait ajouter qu'il est aussi celui de la concupiscence tant il est vrai que celle-ci joue un rôle majeur dans l'anthropologie de celui qui se donne, au Grand Siècle, pour le Père des Pères. Décrite comme une conséquence du péché originel, elle permet en effet d'éclairer tous les désordres moraux et sociaux dont elle est la cause indirecte. Bénigne Lordelot, né en 1639, avocat au parlement de Dijon, puis au Grand Conseil, l'évoque à son tour afin de rendre compte du phénomène social et moral de l'abandon d'enfant. Loin que celui-ci relève de facteurs multiples, il s'explique, au contraire et entièrement, par la concupiscence qui meut à la fois l'imaginaire collectif, et celui de l'individu en particulier.

Aussi l'abandon d'enfant est-il non seulement un phénomène du « monde », un drame absurde créé de toute pièce par une société pécheresse, qui rappelle les simulacres que produit le théâtre, et que Lordelot dénonce dans un autre pamphlet, mais plus essentiellement il est la figure même du monde — dont Nicolas Fontaine disait qu'il était le « règne des méchants » —, en ce que chaque pécheur est lui-même cet enfant abandonné, fruit et objet de la folie des hommes, jusque dans les efforts qu'ils font pour réparer ce mal. L'appel à la charité par lequel Lordelot achève son plaidoyer révèle, en effet, l'aveu d'un scepticisme à l'endroit de l'amour, puisque c'est encore la perspective d'une récompense qui servira d'aiguillon dans les secours portés à l'enfant.

À travers un plaidoyer pour combattre l'un des aspects de la pauvreté et de la misère — un lieu commun du sermonnaire chrétien —, Lordelot développe finalement (à l'instar de Nicole dont les *Essais de morale* étaient bien connus) une forme radicale, et à ce titre exemplaire, de pessimisme anthropologique. En faisant de l'enfant abandonné la figure privilégiée d'un mal incurable, commis par les hommes et que, seuls, ils ne pourront jamais vraiment effacer, il contribue à donner au rigorisme augustinien un nouveau prolongement.

**Yen-Mai Tran-Gervat, Université de Paris III, EA 172, Centre d'Etudes et de recherches comparatistes**

**Traduire l'abandon : le motif de l'enfant délaissé dans les traductions en français de romans picaresques (Espagne, Angleterre) aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles**

Nous nous proposons d'étudier des romans « picaresques » espagnols et anglais des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dont le personnage principal (souvent aussi le narrateur de l'histoire) est un orphelin ou un enfant de naissance ignoble ou incertaine. Nous procéderons à un repérage, dans les récits originaux, des moments où ce motif est abordé, en tâchant d'identifier des traits lexicaux ou narratifs distinctifs ou récurrents. Nous comparerons ces passages avec leur(s) traduction(s) en français, afin de déterminer si le motif de l'enfance délaissée pose des problèmes particuliers aux traducteurs ; nous nous demanderons notamment si les expressions employées dans les traductions recourent à celles que l'on trouve dans les récits contemporains écrits en français ou dans les discours non fictionnels ; enfin, nous comparerons « la picaresque » espagnole du XVII<sup>e</sup> siècle à ses variantes anglaises du siècle suivant, du point de vue de ce motif et de ses traductions en français.

**Janice Valls-Russell, CNRS, Montpellier, UMR 5186, IRCL**

**De l'exposition à la reconnaissance : étapes, lieux et mots dans *Pandosto*, de Robert Greene (1588)**

Cette communication se propose de repartir de la nouvelle en prose de Robert Greene, *Pandosto, ou le triomphe du temps* (v. 1588), pour explorer le schéma narratif des trajectoires conduisant de l'exposition à la reconnaissance. Les espaces qui fixent ces différentes étapes à travers le temps contrastent avec l'instabilité des mots, le flottement des regards qu'elle induit, hypothéquant la possibilité de retrouvailles.